

Achat d'un broyeur intercommunal

Cadre de restitution : Programme Local de Prévention

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Communauté de Communes du Haut Pays

Bigouden

2 A Rue de la Mer



EVEN

Patrick

Grand Est

patrick.even@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé ADMINISTRATION PUBLIQUE, RECYCLAGE DES DECHETS, DECHETS VERTS, BROYEUR

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

Le Haut pays bigouden est engagé dans un programme local de prévention des déchets depuis septembre 2010. Les déchets végétaux sur le territoire représentent pratiquement le même tonnage annuel que les ordures ménagères, d'où l'importance d'agir sur ce domaine. Pour réduire les déchets végétaux apportés par les 10 communes qui constituent la communauté de communes, il a été envisagé l'acquisition d'un broyeur de branches. Ce broyeur est réservé aux communes, il permet tout en réduisant les quantités de déchets végétaux à traiter, de faire profiter pour les communes gratuitement d'un paillage de qualité. Le broyeur est prêté gratuitement aux communes.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

Les objectifs sont multiples: être exemplaire dans la prévention des déchets et notamment végétaux, réduire les quantités de déchets végétaux à traiter, faire profiter aux communes d'un outil performant leur permettant de réduire l'achat de paillage.

Résultats quantitatifs:

En trois mois d'utilisation le broyeur a été utilisé 60 heures. Forcément, durant une partie de l'année, le broyeur ne sera pas ou peu utilisé (printemps/été).

Résultats qualitatifs :

Les premiers résultats de m3 évités en déchèterie seront obtenus au printemps 2013.

MISE EN OEUVRE

Planning:

2010: l'idée d'achat d'un broyeur émerge

avril 2012: réunion avec les agents communaux pour connaître leurs besoins

mai 2012: diffusion du marché

juin 2012: analyse des offres

septembre 2012: notification d'attribution du marché

octobre 2012: livraison du broyeur et formation des agents communaux

novembre 2012: envoi de convention dans les mairies pour le prêt du broyeur

novembre 2012: premier prêt du broyeur

Année principale de réalisation:

2011

Moyens humains :

Pour la préparation du projet: deux agents du service déchets pour identifier les besoins + une personne pour la rédaction du marché

Pour l'organisation des prêts de broyeur aux communes: une personne du service déchets qui fixe rendez vous aux communes pour le départ et le retour du matériel

Moyens financiers :

Le broyeur a coûté 32 000 € HT. A ce coût il faut ajouter l'assurance et l'entretien du matériel. L'entretien du matériel et l'assurance sont à la charge de la communauté de communes. Les communes ont quant à elles seulement le carburant à leur charge.

Une subvention de 15 000 € a été obtenue auprès de l'ADEME et du Conseil Général du Finistère pour l'achat du broyeur.

Moyens techniques :

L'entretien du matériel est réalisé par un prestataire.

Partenaires mobilisés :

Les communes.

l'ADEME et le Conseil Général du Finistère pour les subventions.

VALORISATION

Facteurs de réussite :

Cette action est facilement reproductible pour une communauté de communes et peut même être adaptée: service de broyage pour les particuliers, prêt à des professionnels de l'entretien de jardin, broyage de sapins de Noël après les fêtes de fin d'année organisé par les services communaux...

Difficultés rencontrées :

L'achat d'un broyeur est une action déjà réalisée par d'autres collectivités.

Recommandations éventuelles:

Choisir un broyeur de qualité pour que les agents communaux aient envie de travailler avec. Demander une démonstration aux fabricants ou à d'autres collectivités déjà équipées. Exiger une garantie de 2 ans sur le broyeur. Penser à prévoir un responsable pour l'entretien du matériel.



Type de programme :
Programme Local de Prévention

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®



[Découvrir](#)



Dernière actualisation de la fiche : **octobre 2019**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.